

Les déplacés internes à l'ouest de la Côte d'Ivoire : des obstacles à un retour (2002-2016)

Kouamé Kouassi Jean Bosco ESSE

*Docteur en histoire contemporaine
Université Félix Houphouët-Boigny
Abidjan, Côte d'Ivoire,
jeanboscoesse@gmail.com*

Résumé

Depuis le 19 septembre 2002, l'ouest de la Côte d'Ivoire a été le théâtre de plusieurs mouvements migratoires du fait de la crise militaro-politique. Et ce phénomène migratoire s'est poursuivi avec la crise postélectorale de 2010-2011. Avec la paix retrouvée sous toute l'étendue du territoire, des initiatives sont entreprises par l'Etat de Côte d'Ivoire épaulés dans ses taches par ses partenaires opérationnelles, pour la facilitation du retour des déplacés internes dans leur lieu de résidence. Malgré tous ces efforts déployés par l'Etat de Côte d'Ivoire, nombreux sont les déplacés internes qui refusent de retourner dans leur lieu d'origine. De ce fait, qu'est ce qui entrave le retour des déplacés internes de l'ouest dans leur lieu d'origine ? L'objectif de cette étude est de comprendre les obstacles au retour des déplacés internes de l'ouest dans leur lieu d'origine. Cette étude est une contribution théorique et fondamentale. Celle-ci s'appuie sur une documentation diversifiée comportant des sources gouvernementales, des sources organisations humanitaires. Elle s'appuie également sur la littérature existante antérieure et récente qui aborde certains aspects de cette thématique. Le croisement de ces différents documents nous a permis de répondre à notre préoccupation majeure.

Mots clés : déplacés internes, ouest, Côte d'Ivoire, obstacles, retour

Abstract

Since September 19, 2002, western Ivory Coast has been the scene of several migratory movements due to the military-political crisis. And this continued with the post-election crisis of 2010-2011. With peace restored throughout the territory, initiatives are being undertaken by the State of Ivory Coast, supported by its operational partners, to facilitate the return of internally displaced persons to their place of residence. Despite all these efforts made by the State of Ivory Coast, many internally displaced people refuse to return to their places of origin. So, what hinders the return of IDPs from the west to their place of origin? The objective of this study is to understand the obstacles to the return of internally displaced people from the west to their place of origin. This study is a theoretical and fundamental contribution. This is based on diversified documentation including government sources and

humanitarian organization sources. It is also based on previous and recent existing literature that addresses certain aspects of this theme. The cross-referencing of these different documents enabled us to respond to our major concern.

Keywords: internally displaced people, west, Ivory Coast, obstacles, return

Introduction

Le choix du sujet a été motivé par notre désir de comprendre ce qui entrave le retour des déplacés internes de la zone ouest de la Côte d'Ivoire dans leur lieu d'origine. Notons que la région ouest de la Côte d'Ivoire a été la région la plus éprouvée par les différentes crises qui ont secoué la Côte d'Ivoire. Depuis le 19 septembre 2002 jusqu'à la fin de la crise postélectorale le 11 avril 2011, ce sont des milliers de déplacés internes qui ont quitté cette région pour des destinations plus sécurisantes. Il convient d'indiquer que le 19 septembre 2002, l'ouest de la Côte d'Ivoire a été le théâtre de plusieurs mouvements migratoires du fait de la crise militaro-politique. Et ce phénomène de mouvement migratoire s'est poursuivi avec la crise postélectorale de 2010-2011. Avec la paix retrouvée sous toute l'étendue du territoire du fait de la fin de la crise postélectorale, des initiatives sont entreprises par l'Etat de Côte d'Ivoire, épaulés dans ses taches par ses partenaires opérationnelles, pour la facilitation du retour des déplacés internes dans leur lieu de résidence. Malgré tous ces efforts déployés par l'Etat de Côte d'Ivoire, nombreux sont les déplacés internes qui affichent leur refus à retourner dans leur lieu d'origine. De ce fait, **qu'est ce qui entrave le retour des déplacés internes de l'ouest de la Côte d'Ivoire dans leur lieu d'origine ?** L'objectif de cette étude est de comprendre les obstacles liés au retour des déplacés internes de l'ouest dans leur lieu d'origine. Cette étude est une contribution théorique et fondamentale. Celle-ci s'appuie sur une documentation diversifiée comportant des sources gouvernementales, des sources organisations humanitaires. Elle s'appuie également sur la littérature existante antérieure et récente qui aborde certains aspects de cette thématique. Le croisement de ces différents documents nous a permis de répondre à notre préoccupation majeure. A ce niveau, plusieurs faits peuvent expliquer le refus des déplacés internes de l'ouest à retourner dans leur lieu d'origine :

-la problématique de l'insécurité et la crise de confiance

- la perte des biens matériels et financiers
- la destruction et l'expropriation de leurs biens
- la recherche du mieux-être ailleurs

Dans cette perspective, l'étude va mettre en lumière la persistance de l'insécurité et de la détérioration de la cohésion sociale, les pertes et les destructions de biens, l'expropriation et la recherche d'un mieux-être comme des entraves au retour des déplacés internes de l'ouest de la Côte d'Ivoire dans leur lieu d'origine.

I-Persistance de l'insécurité et détérioration de la cohésion sociale dans la zone ouest de la Côte d'Ivoire (2002-2012)

Les obstacles au retour des déplacés internes dans la zone ouest de la Côte d'Ivoire peuvent s'expliquer par la persistance de l'insécurité et la détérioration de la cohésion au niveau des communautés ethniques.

1-1-Persistance de l'insécurité

La persistance de l'insécurité est due aux attaques sporadiques des hommes armés issus des crises armées que la Côte d'Ivoire ait connues. Ce sont les populations des zones rurales qui vivent cette triste réalité. Dans cette optique, une enquête réalisée par le gouvernement ivoirien en collaboration avec l'UNFPA et l'ENSEA (Rapport d'enquête, 2005) montre cette situation notamment à Duekoué et à Toulepleu. D'après cette étude « En zone rurale, cette forte insécurité est constatée à l'Ouest du pays notamment à Duékoué et Toulépleu⁴⁴ » (Rapport d'enquête PDI-FAC, 2005). C'est la raison pour laquelle, beaucoup de déplacés internes refusent de retourner dans cette localité. Cette zone a payé le lourd tribut à cause de la crise militaro-politique du 19 septembre 2002. Sur ce point, le rapport d'enquête 2005 souligne que « Les questions sécuritaires sont le plus souvent évoquées par les déplacés pour justifier leur réticence à retourner, même pour un bref séjour, dans leur zone de provenance : 83 % des déplacés qui ont refusé de faire un tel voyage ont avancé la

⁴⁴Rapport d'enquête PDI-FAC, *Condition de vie des personnes déplacées et de familles d'accueil en zone gouvernementale, résultats de l'enquête*. MSVG/ENSEA/ UNFPA, p.119

raison de l'insécurité qui règne toujours dans le pays⁴⁵ ». (Rapport d'enquête PDI-FAC, 2005). Il convient d'indiquer que cette insécurité persistante est vécue différemment par les déplacés internes dans les localités de l'Ouest. Dans la mesure où comme l'a si bien démontré une étude en 2015 (rapport de profilage 2015) : « A l'échelle des départements, il apparaît que l'insécurité est plus vécue par les ménages PDI de Man (13,8%), Duekoué (11,3%). Dans les départements de Bangolo, Man et Daloa, malgré le niveau bas d'insécurité, elle est plus élevée chez les déplacés que chez les non déplacés⁴⁶ ». (Rapport de profilage, 2015). Cette insécurité persistante empêche également les femmes déplacées internes à retourner dans leur lieu d'origine à l'Ouest notamment à Danané et à Duekoué. Car ces dernières sont victimes de plus en plus des violences sexuelles lors des crises armées. Dans cette perspective l'organisation des affaires humanitaires (OCHA) a mené une étude en 2011 sur les violences basées sur les genres et a abouti à la conclusion selon laquelle plusieurs femmes déplacées internes à Danané et à Duekoué ont été victimes de viols. Ainsi selon l'OCHA (rapport OCHA, 2011) : « Le Sous-Cluster de l'Ouest "Violence basées sur le genre" (VBG) a consolidé ses chiffres d'août à fin septembre 2011 sur le taux de prévalence des incidents de violences liées au genre, 26% de cas de viols répertoriés, particulièrement à Danané et Duekoué, dans 67% du total des cas de violences basées sur le genre, les présumés auteurs semblent être des hommes armés⁴⁷ ». (Rapport OCHA, 2011) Cette situation d'insécurité fait que non seulement les déplacés internes ont des réticences pour un éventuel retour mais également leurs nombreuses parcelles de terres restent sans propriétaires et donc inexploitées. La peur provoquée par l'insécurité persistante est à l'origine de cette situation. Par ailleurs, l'étude réalisée par Eric LEVRON (2013) met en évidence que « Plus d'un an après la fin de la crise postélectorale, le sentiment d'insécurité demeure prégnant au

⁴⁵Rapport d'enquête PDI-FAC, *Condition de vie des personnes déplacées et de familles d'accueil en zone gouvernementale, résultats de l'enquête*. MSVG/ENSEA/ UNFPA, p.100

⁴⁶Ministère d'Etat, ministère du plan et du développement, institut national des statistiques, UNHCR, JIPS, (2015), profilage des personnes déplacées internes retournées et rapatriées de Côte d'Ivoire, rapport final d'étude. Disponible en ligne sur [https://www.jips.org/uploads/2015/05/Côte d'Ivoire-profilage-report-may-2015.pdf](https://www.jips.org/uploads/2015/05/Côte%20d'Ivoire-profilage-report-may-2015.pdf). Consulté le 12 août 2023 à 23h48, p.76

⁴⁷Rapport OCHA (2011), Côte d'Ivoire : rapport de la situation, n°19, 7 octobre 2011, p.2

point que de nombreuses terres demeurent inexploitées et oblige les femmes à se contenter d'exploiter des cultures vivrières à proximité des villages⁴⁸ » (Eric LEVRON, 2013). L'insécurité dans les départements de Bloléquin et Toulepleu ne font qu'aggraver la mobilité des populations, qui sont contraints de fuir vers des zones plus sécurisantes. Cela nous permet de mieux apprécier le refus des déplacés internes de retourner dans leurs lieux d'origine. Puisque dans cette zone l'insécurité est plus élevée que dans les autres localités. D'ailleurs une étude conjointe en 2012, dans cette zone nous permet de comprendre cette situation. D'après cette étude, la zone de Bloléquin et de Toulepleu sont sujettes à cette insécurité persistante. Ainsi selon cette étude : « En ce qui concerne la zone de Bloléquin et de Toulepleu, la problématique majeure est l'insécurité. La situation sécuritaire reste très fragile et provoque une mobilité incessante des populations⁴⁹ » (Rapport JAM, 2012.). Toute chose qui permet de dire combien de fois, cette situation d'insécurité contraint des milliers de déplacés internes à rester dans les zones d'accueil. Ce qui signifie que l'insécurité est véritablement un des obstacles au retour des déplacés internes dans leur résidence habituelle. Cette situation est amplifiée avec la détérioration de la cohésion sociale au sein de la population.

1-2-Détérioration de la cohésion sociale : crise de confiance et méfiance

La détérioration de cohésion sociale a pour corolaire la crise de confiance et la méfiance qui s'installent au sein des communautés. Par conséquent, les déplacés internes ont peur de leur retour. De ce fait, cette détérioration constitue une entrave à leur retour dans leur zone de provenance. Ainsi d'après le rapport d'enquête 2005 « La crise de confiance entre les communautés s'est aggravée au dire de la majorité des chefs de ménage (69 %). Elle est plus marquée dans les départements de Duékoué. Dans le département de Duékoué, le niveau de méfiance reste élevé⁵⁰ » (Rapport PDI-FAC, 2005). Cette situation

⁴⁸Eric LEVRON, la mise en perspective des questions du genre de moyens d'existence des populations déplacées et retournées entre 2002 et 2012, p.7

⁴⁹Rapport JAM (2012), mission conjointe d'évaluation à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, p.4

⁵⁰Rapport d'enquête PDI-FAC, Condition de vie des personnes déplacées et de familles d'accueil en zone gouvernementale, résultats de l'enquête. MSVG/ENSEA/ UNFPA, p.119

ne favorise pas le retour des déplacés internes qui ont peur pour leur sécurité mais également ceux avec qui, ils vivaient auparavant. La méfiance des uns et des autres peut avoir comme conséquence la peur qui s'installe au sein de la communauté. Et cela peut freiner tout élan de cohabitation pacifique. Dans la mesure où selon l'observation sur le déplacement interne (Rapport IDMC, 2005) « Certaines femmes Gueré affirmaient qu'elles avaient toujours peur de leurs voisins allogènes qu'elles considéraient au minimum comme complices de leur attaque et, par conséquent, elles essayaient autant que possible d'éviter de les voir⁵¹ » (Rapport IDMC, 2005)

Ce qui fait que les déplacés internes n'ont pas la volonté d'effectuer un retour officiel dans leur zone de provenance. Car la zone Ouest de la Côte d'Ivoire est habituée aux crises de confiance et de méfiances en tenant compte des différentes crises armées dont cette zone a fait l'objet depuis le 19 septembre 2002.

Selon l'OCHA (Rapport OCHA, 2013) « A l'Ouest, la situation est particulièrement volatile du fait des tensions et de la méfiance existant entre les communautés autochtones et migrantes (allogènes et allochtones), mais aussi entre les populations locales et les forces de l'ordre⁵² » (Rapport OCHA, 2013).

De ce fait, la détérioration de la cohésion sociale est un obstacle au retour des déplacés internes de l'ouest. Les déplacés internes ne veulent pas retourner dans leur lieu d'origine à cause de la méfiance qui existe au sein des communautés. A cela s'ajoute d'énormes pertes subies et de nombreux biens détruits.

II-Pertes et destructions des biens privés (2002-2011)

Les pertes et les destructions de biens privés des déplacés internes de la zone ouest de la Côte d'Ivoire constituent des motifs du refus de leur retour dans leur zone de résidence.

⁵¹ Rapport IDMC, déplacements internes en Côte d'Ivoire : une crise de protection, 7 novembre 2005. Disponible en ligne sur :http://www.internal.displacement.org/sites/default/files/2005-af-cdi-internal-displacement-in-Côte d'Ivoirecountry_fr.pdf. Consulté le 12 août 2023 à 23h50, p.20

⁵²Rapport OCHA 2013, Côte d'Ivoire : Besoins humanitaires en phase de transition, p.9

2-1-Pertes de biens matériels et financiers

Les pertes des biens privés des déplacés internes de l'ouest de la Côte d'Ivoire s'observent au niveau de la région de Bloléquin et de Bangolo. Dans ces localités du fait des crises armées, les déplacés internes ont du laissé tous leurs biens et ceux-ci ont été détruits. Etant donné qu'ils ont « tout » perdu, ils ne sont plus intéressés à un éventuel retour. En zone rurale, les déplacés internes ont perdu des terres agricoles. Sur cet aspect, le rapport de profilage en Côte d'Ivoire de 2015 montre que « Par département, on observe qu'à Bloléquin et Bangolo ce sont les ménages retournés/rapatriés qui ont plus perdu les plantations. Par département, la perte des terres des PDI est plus prononcée à Bloléquin⁵³ » (Rapport de profilage, 2015). En dehors des plantations, les pertes concernent également les documents administratifs des déplacés internes. Dans leur fuite, les déplacés internes ont perdu leurs documents administratifs notamment les pièces d'identités, les extraits d'actes de naissances, des passes ports, des actes de baptêmes, des actes de mariages, des diplômes, et la liste est loin d'être exhaustive. Par conséquent, ils sont sans document administratifs. Comme l'a souligné le rapport de profilage de 2015 : « au niveau des documents personnels, il s'agit des extraits de naissance, des cartes ou attestation d'identité, des cartes de baptême, des titres fonciers, des attestations de travail, des passeports, des diplômes⁵⁴,... » (Rapport de profilage, 2015,). La conséquence directe de la perte par exemple d'un titre foncier, sera des difficultés d'accès à la terre ou à d'autres biens privés mêmes si ces déplacés internes souhaitent un retour dans leur zone de provenance. Ce qui fait que, selon le conseil norvégien pour les réfugiés (Rapport NCR, 2012) « L'accès à la terre reste l'un des principaux obstacles au retour des personnes déplacées dans cette région (l'ouest), où les litiges

⁵³Ministère d'Etat, ministère du plan et du développement, institut national des statistiques, UNHCR, JIPS, (2015), profilage des personnes déplacées internes retournées et rapatriées de Côte d'Ivoire, rapport final d'étude. Disponible en ligne sur https://www.jips.org/uploads/2015/05/Côte_d'Ivoire-profilage-report-may-2015.pdf. Consulté le 12 août 2023 à 23h48, p.105

⁵⁴Ministère d'Etat, ministère du plan et du développement, institut national des statistiques, UNHCR, JIPS, (2015), profilage des personnes déplacées internes retournées et rapatriées de Côte d'Ivoire, rapport final d'étude. Disponible en ligne sur https://www.jips.org/uploads/2015/05/Côte_d'Ivoire-profilage-report-may-2015.pdf. Consulté le 12 août 2023 à 23h48, p.106

fonciers récurrents perpétuent les déplacements et alimentent les tensions ethniques⁵⁵ » (Rapport NCR, 2012).

A l’instar des documents personnels, les déplacés internes ont perdu leurs activités économiques dans la zone de Bangolo et des logements dans la région de Man.(Voir tableau)

Tableau : Proportion des déplacés internes ayant perdu des biens selon le département en 2011

Départements des déplacés internes	Types de biens perdus par les déplacés internes	Proportion en (%)
Bangolo	Activités économiques	54,7
Bloléquin	Documents personnels	79,07
Duekoué	Plantations	20,2
Guiglo	Terre	23
Man	Maisons	49,4

Source : Ministère d’Etat, ministère du plan et du développement, institut national des statistiques, UNHCR, JIPS, (2015), profilage des personnes déplacées internes retournées et rapatriées de Côte d’Ivoire, rapport final d’étude. Disponible en ligne sur [https://www.jips.org/uploads/2015/05/Côte d’Ivoire-profilage-report-may-2015.pdf](https://www.jips.org/uploads/2015/05/Côte_d’Ivoire-profilage-report-may-2015.pdf). Consulté le 12 août 2023 à 23h48, pp .104-105

L’observation du tableau nous permet de savoir que beaucoup de déplacés internes à Bloléquin ont perdu des documents personnels. Soit une proportion de 79,07% de déplacés internes. Il s’en suit la zone de Bangolo dans laquelle, 54,7% des déplacés internes ont perdu leurs activités économiques. On remarque aussi que 49,4% des déplacés internes dans le département de Man ont perdu leurs maisons. Pendant que 23% des déplacés internes ont perdu leur terre dans la localité de Guiglo. Et 20,2% des déplacés internes dans le département de Duekoué ont aussi perdu des plantations. Toutes ces pertes sont à l’origine de leur refus de retourner dans leur lieu de provenance. Car

⁵⁵Rapport annuel (2012) du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NCR) en Côte d’Ivoire, p.1

ils sont animés d'un sentiment de désespoir au vu des différentes pertes qu'ils ont subi pendant les crises armées. Cela apparaît comme un obstacle à leur retour. En tenant compte du fait que, tous leurs biens ont été détruits à cause des crises armées.

2-2-Destructions de biens privés

La destruction des biens des déplacés internes de l'ouest concernent essentiellement leurs logements. C'est ce qui fait que ces déplacés internes ont peur pour leur retour. Car souvent des personnes non identifiées occupent illégalement ou détruisent leurs habitations. Cette réalité est récurrente dans la zone ouest. Ainsi, l'enquête de 2005 (rapport d'enquête PDI-FAC, 2005) montre que « Dans les régions de l'Ouest, en effet, on y rencontre plus souvent qu'ailleurs l'évocation de raisons se rapportant à des cas de destruction de logement ou d'occupation de leur habitation par des inconnus⁵⁶ » (rapport d'enquête PDI-FAC, 2005). D'ailleurs le centre de surveillance des déplacements internes (rapport IDMC, 2005) souligne la gravité de cette situation « En février 2005, la communauté Gueré a fui suite à une attaque par des groupes d'allogènes et nombreux ont trouvé refuge à la Mission catholique à Duékoué. De nombreuses maisons Gueré ont été pillées et détruites suite au départ des habitants afin de les dissuader de rentrer⁵⁷ » (Rapport IDMC, 2005). En 2011, plusieurs destructions de maisons ont été également signalées à l'ouest. Ainsi, les propriétaires de ces maisons qui sont des déplacés internes à cause des circonstances sont dans l'obligation d'être sans domicile. D'après le rapport conjoint (CARE, DRC, OXFAM, 2011) « La destruction des maisons est également un défi faisant obstacle aux retours. A l'ouest, 12 600 maisons, dont 7 800 appartiennent à des ménages vulnérables, ont besoin d'être réhabilitées⁵⁸ » (Rapport conjoint CARE, DRC, OXFAM, 2011). A partir ce constat, nous comprenons aisément que la destruction des maisons peut justifier le refus des

⁵⁶Rapport d'enquête PDI-FAC, *Condition de vie des personnes déplacées et de familles d'accueil en zone gouvernementale, résultats de l'enquête*. MSVG/ENSEA/ UNFPA, p.100

⁵⁷Rapport IDMC, déplacements internes en Côte d'Ivoire : une crise de protection, 7 novembre 2005. Disponible en ligne sur : http://www.internal.displacement.org/sites/default/files/2005-af-cdi-internal-displacemnt-in-Côte d'Ivoirecountry_fr.pdf. Consulté le 12 août 2023 à 23h50 .p.19

⁵⁸ Rapport conjoint, CARE, DRC, OXFAM, *Pour des solutions durables en faveur des ivoiriens déplacés*, p.10

déplacés internes de revenir sur leur lieu de départ. Sans oublier aussi le fait que des individus armés non identifiés occupent de manière illégale les maisons des déplacés internes.

III-Expropriation des biens et recherche du mieux-être ailleurs (2002-2011)

L'occupation de manière illégale des biens privés et la recherche du mieux-être ailleurs sont à l'origine du refus des déplacés internes à regagner leur lieu de résidence. Cela constitue donc une entrave à leur retour.

3-1-Expropriation de biens

Le fait que les terres des déplacés internes de l'ouest soient occupées de manière illégale par des personnes non identifiées n'encourage pas ces derniers à retourner dans leur zone. C'est la raison pour laquelle l'expropriation des terres constitue un obstacle au retour des déplacés internes. Cette réalité est récurrente dans la zone ouest de la Côte d'Ivoire depuis la crise militaro-politique du 19 septembre 2002. Ainsi, selon une étude du centre de surveillance des déplacements internes (rapport IDMC, 2005) « Fin septembre 2005, près de 700 Gueré étaient rentrés à Fengolo mais les tensions restaient manifestement fortes. Les rapatriés Gueré se plaignaient surtout du fait que les allogènes occupaient désormais leurs terres sur les plantations de cacao⁵⁹ » (Rapport IDMC, 2005). Cette situation est aussi vécue à Bloléquin et à Guiglo où les déplacés internes se plaignent de l'occupation illégale de leurs plantations soit par des autochtones ou des allogènes. Comme l'indique l'étude de l'IDMC en 2005 (rapport IDMC, 2005) « Par exemple, les Burkinabés déplacés et d'autres allogènes vivant dans le camp de Guiglo affirment que leurs plantations situées autour de la ville de Bloléquin à l'ouest sont désormais occupées par des indigènes ou *autochtones* d'ethnie Gueré, qui ont eux-mêmes été déplacés de leurs terres situées dans la zone de

⁵⁹Rapport IDMC, déplacements internes en Côte d'Ivoire : une crise de protection, 7 novembre 2005, 29p. Disponible en ligne sur [http://www.internal.displacement.org/sites/default/files/2005-af-cdi-internal-displacement-in-Côte d'Ivoire-country.fr.pdf](http://www.internal.displacement.org/sites/default/files/2005-af-cdi-internal-displacement-in-Côte%20d'Ivoire-country.fr.pdf). Consulté le 12 août 2023 à 23h50, p.20

confiance par d'autres *allogènes* du nord⁶⁰ ». (Rapport IDMC, 2005). Dans cette perspective, ces appropriations illégales de terres ou d'autres biens privés des déplacés internes constituent des blocages dans leur volonté de retourner dans leur lieu de départ. Sur ce point, Eric LEVRON (2013) explique comment cette situation se manifeste au sein des communautés : « il s'est produit de nombreuses destructions et appropriations illégales de plantations par des ressortissants de groupes autochtones (souvent Guérés), par d'autres pays, communautés (notamment les Burkinabè et Maliens, dits les allogènes) ou par les allochtones⁶¹ »(Eric Levron, 2013) .Ces appropriations illégales des terres ou d'autres biens privés limitent la volonté des déplacés internes à effectuer un quelconque retour dans leur lieu de résidence habituelle. Pour cette raison, certains déplacés internes vont rechercher un mieux être ailleurs. Ce qui va d'ailleurs constituer un frein à leur retour dans leur zone de provenance.

3-2-Recherche de mieux être ailleurs

La raison fondamentale évoquée par les déplacés internes de la zone de Toulepleu qui refusent de retourner dans leur lieu de départ est la recherche d'un mieux-être ailleurs. Étant donné que ces derniers sont dans un dénuement extrême, leurs conditions de vie sont lamentables. Ainsi, ils préfèrent refaire leur vie dans une autre localité autre que les siennes. En outre, l'enquête de 2005(rapport d'enquête PDI-FAC, 2005) souligne que « la majorité des personnes déplacées ne voulant plus retourner dans leurs localités d'origine à Toulépleu souhaite refaire leur vie. On note aussi que 40% évoquent une meilleure condition de vie comme motif de non-retour⁶² » (Rapport d'enquête PDI-FAC, 2005)

La recherche du mieux-être ailleurs constitue donc un obstacle au retour des déplacés internes dans la zone de Toulepleu. Dans la mesure

⁶⁰Rapport IDMC, déplacements internes en Côte d'Ivoire : une crise de protection, 7 novembre 2005,29p. Disponible en ligne sur http://www.internal.displacement.org/sites/default/files/2005-af-cdi-internal-displacemnt-in-Côte-d'Ivoire-country_fr.pdf. Consulté le 12 août 2023 à 23h50 , p.18

⁶¹ Eric Levron (2013), la mise en perspective des questions du genre de moyens d'existence des populations déplacées et retournées entre 2002 et 2012, p.7

⁶²Rapport d'enquête PDI-FAC, Condition de vie des personnes déplacées et de familles d'accueil en zone gouvernementale, résultats de l'enquête. MSVG/ENSEA/ UNFPA, p.103

où, ces derniers sont dans des conditions de vie difficiles. Ajouter à cela, le fait que la majorité d'entre eux ait « tout » perdu.

Conclusion

En substance, il importe de retenir que plusieurs faits entravent le retour des déplacés internes dans leur lieu d'origine. Ce sont ces faits qui constituent des obstacles à leur retour dans leur zone de provenance. Dans cette perspective, l'étude a montré que la zone ouest est sujette à de nombreuses insécurités qui limitent la volonté des déplacés internes à effectuer un éventuel retour dans leur zone de résidence. La méfiance qui s'installe au sein des communautés et l'occupation illégale des biens privés des déplacés internes ne les motivent pas à retourner dans leur zone de provenance. Sans oublier la perte et la destruction de leurs biens privés qui constituent des entraves à leur retour dans leur zone de provenance. Certains déplacés internes de l'ouest vont donc rechercher un mieux être ailleurs afin d'assurer leur épanouissement social. Des solutions durables devraient être recherchées pour permettre à ces déplacés internes de recouvrer leur dignité.

Références bibliographiques

Eric Levron (2013), *la mise en perspective des questions du genre de moyens d'existence des populations déplacées et retournées entre 2002 et 2012*, 35p.

Rapport d'enquête PDI-FAC (2005), *Condition de vie des personnes déplacées et de familles d'accueil en zone gouvernementale, résultats de l'enquête. MSVG/ENSEA/ UNFPA*, 184p.

Ministère d'Etat, ministère du plan et du développement, institut national des statistiques, UNHCR, JIPS, (2015), *profilage des personnes déplacées internes retournées et rapatriées de Côte d'Ivoire*, rapport final d'étude ,156p. Disponible en ligne sur <https://www.jips.org/uploads/2015/05/Côte d'Ivoire-profiling-report-may 2015.pdf>. Consulté le 12 août 2023 à 23h48

Rapport conjoint, CARE, DRC, OXFAM (2011), *Pour des solutions durables en faveur des ivoiriens déplacés*, 18p.

Rapport OCHA (2011), *Côte d'Ivoire : rapport de la situation*, n°19, 7 octobre 2011, 4p.

Rapport IDMC(2005), *déplacements internes en Côte d'Ivoire : une crise de protection*, 7 novembre 2005, 29p. Disponible en ligne sur [http://www.internal.displacement.org/sites/default/files/2005-af-cdi-internal-displacemnt-in-Côte d'Ivoire-country.fr.pdf](http://www.internal.displacement.org/sites/default/files/2005-af-cdi-internal-displacemnt-in-Côte%20d'Ivoire-country.fr.pdf). Consulté le 12 août 2023 à 23h50.

Rapport OCHA (2013), *Côte d'Ivoire : Besoins humanitaires en phase de transition*, 34p.

Rapport JAM (2012), *mission conjointe d'évaluation à l'Ouest de la Côte d'Ivoire*, 56p.

Rapport annuel (2012) du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NCR), *Côte d'Ivoire : les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays tentent de se faire leur vie sur fond de paix fragile*, 28 novembre, 14 p.